

Pratiques professionnelles et aménagement de l'espace

24 janvier 2020

Sous la présidence de Boris Cyrulnik

Animé par Rachel Goulard

et Gabrielle Beun

Avec :

Boris Cyrulnik,

Louise Michaud, Morgane

Le Peintre, Anne-Sophie

Rochegude, Chloé Ruby,

Nina Lemaire, Gabrielle

Beun, Bastien Crette,

Rachel Goulard



IPE

INSTITUT PETITE ENFANCE
BORIS CYRULNIK

www.boris-cyrulnik-ipe.fr

Pratiques professionnelles et aménagement de l'espace

24 janvier 2020

Sous la présidence de Boris Cyrulnik

Une journée riche, interactive et marquée par le visionnage de films d'expérimentations

Et si nous prenions le temps de penser à l'espace des tout-petits ?
Rien n'est gravé dans le marbre, et encore moins dans les murs !
Moult choses sont possibles pour construire, aménager, réaménager et faire évoluer leur terrain d'évolution quotidien...
De quoi participer ainsi à leur bien-être, bon développement et répondre à leur profond désir d'exploration et d'apprentissage.



9h-9h45 : **L'espace au service de tout-petits sécurisés... pour 1000 jours et bien plus !**

Boris Cyrulnik

À l'heure où l'actualité gouvernementale est marquée par la volonté d'émettre de nouvelles préconisations dans le champ de la petite enfance, avec notamment l'installation en septembre 2019 de la Commission des 1000 premiers jours, il est intéressant de penser le rôle de l'espace. Nous souhaitons que chaque tout-petit se développe au mieux, de manière sécurisée et, en matière d'environnement, les dimensions spatiales ont en effet toute leur importance.

9h45-10h30 : **Concevoir ensemble la crèche de demain : entre espace, science et mouvement de pensée**

Louise Michaud

Ces dernières années, les scientifiques ont fait de grandes avancées sur la connaissance du cerveau de l'enfant, les pratiques évoluent, la société est en pleine mutation et nous revendiquons désormais des pratiques favorisant la Libre Exploration Éducative. Comment s'emparer de ces éléments pour repenser l'espace de la crèche et favoriser le plaisir des tout-petits ?

10h30-10h45 : pause

10h45-11h30 : **Un aménagement adapté aux besoins d'exploration sensorimotrice**

Morgane Le Peintre

Accueillir un tout-petit, c'est s'adapter à son besoin de mouvement mais aussi de toucher, farfouiller, mettre à la bouche, écouter, regarder, d'avoir des moments seul mais aussi en groupe... quel programme ! Alors comment aménager l'espace pour répondre à ces besoins tout aussi spécifiques que diversifiés ? Comment penser à la fois le coin bébé et le coin des plus grands dans un seul et même espace ?

11h30-12h30 : **Expérimentations spatiales en structure d'accueil : retour d'expériences et pistes de réflexion**

Louise Michaud, Gabrielle Beun, Bastien Crette

Pour penser, concevoir et aménager un lieu d'accueil pour les tout-petits, nous ne pouvons pas nous contenter de réflexions abstraites et détachées du terrain : le département Architecture et Aménagement de l'espace de l'Institut Petite Enfance Boris Cyrulnik vous livre dès lors le résultat filmé et commenté d'expérimentations réalisées directement en structures...

Au programme ?

- Repenser et transformer l'intérieur d'une crèche... tout est possible !
- Revisiter un espace extérieur et... n'oubliez pas les bacs à sable !

12h30-13h : **Remise des diplômes IPE**

13h-14h : pause

14h-14h45 : **Affordance, vous avez dit affordance ? Espace, exploration et développement considéré à l'aune d'une expérience inédite**

Anne-Sophie Rochegude

Et si nous prenions le temps de reconsidérer le dialogue entre tout-petits et espace ? De mieux comprendre le rapport dynamique qui les lie et les invitations à explorer qui s'y nichent ? Redonner toute sa place à l'espace, c'est aussi offrir à la théorie de l'affordance celle qu'elle mérite et quoi de mieux pour le démontrer que de nous fonder sur l'expérience de petits explorateurs en herbe dans un laboratoire bien particulier, celui du Lab des bébés de La Cité des Sciences et de l'Industrie ?

14h45-15h30 : **Espace et posture professionnelle pour explorer librement**

Chloé Ruby

Le jeune enfant est un libre explorateur dont le développement, les manières de voir le monde et de l'apprendre sont très spécifiques. Pour découvrir ses potentialités et construire ses capacités, le jeune enfant a non seulement besoin d'espace pour explorer, expérimenter, apprendre, mais aussi d'adultes qui le prennent en compte dans ses expressions individuelles. Repenser l'espace et notre positionnement professionnel afin de nous hisser à la hauteur des compétences des jeunes enfants : voilà notre défi quotidien !

15h30-15h45 : pause

15h45-16h15 : **Des aires de jeux favorables au bien-être et à la santé**

Nina Lemaire

Dans le cadre de son Contrat Local de Santé et du projet de réaménagement Confluences 2030, Redon Agglomération a engagé une réflexion sur l'urbanisme et l'aménagement favorables à la santé et au bien-être. Les aires de jeux font l'objet d'un travail approfondi car elles ont un potentiel important pour promouvoir la santé des enfants : activité physique, créativité, contact avec la nature, sociabilité... Pour cela, les usages des enfants et des autres personnes doivent être pensés lors de l'élaboration du projet d'aire de jeu.

16h15-16h45 : **Table ronde. L'espace à explorer... au service de libres explorateurs en herbe !**

Louise Michaud, Gabrielle Beun, Chloé Ruby, Anne-Sophie Rochegude et Rachel Goulard

À partir d'une enquête nationale sur l'espace dans nos structures d'accueil réalisée par Louise Michaud et dont les principaux résultats seront dévoilés, des échanges relatifs aux possibilités spatiales des lieux d'accueil. Entre questions, contraintes et désirs, comment rêver l'espace des tout-petits d'aujourd'hui et de demain ?

16h45-17h : **Conclusion Boris Cyrulnik**



Inscription individuelle

À retourner à TPMA Formation

Pratiques professionnelles et aménagement de l'espace

40, avenue Saint-Jacques – 91600 Savigny-sur-Orge

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Profession :

Tél. : Courriel :

Je verse la somme de :

Inscription individuelle : 90 €

Paiement par chèque à l'ordre de TPMA Formation

Paiement par carte bancaire  :

1 - Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB : n°

2 - Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB : n° Expire fin Signature obligatoire :

Je souhaite recevoir une facture

INSCRIPTION AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE



Afin de valider la convention de formation vous devez :

1° Remplir le formulaire et le transmettre à TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge, ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

2° Vous recevrez une confirmation d'inscription avec la convention en double exemplaire.

3° Vous recevrez la facture, après service fait, disponible sur le portail CHORUS.

Attention : l'inscription est valide uniquement à la réception de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme. Merci de joindre un bon de commande.

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1)

Entre les soussignés :

1 - TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques, 91600 Savigny-sur-Orge, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 11-91-055-75-91 auprès de la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Directe).

2 - représentée par

Pour Mme - M. :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1 : Objet de la convention

TPMA Formation

organisera l'action de formation suivante :

► Intitulé de l'action de formation :

Pratiques professionnelles et aménagement de l'espace

► Programme et méthodes : ci-contre

► Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

► Date : 24 janvier 2020

► Durée : 1 jour (soit 7 heures)

► Lieu : Espace Reuilly - 21 Rue Antoine-Julien Hénard - 75012 Paris

Article 2 : Effectif formé

L'organisme : TPMA Formation accueillera :

Mme - M. :

Profession :

À Savigny-sur-Orge,

Pour l'employeur*

Adresse de facturation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Article 3 : Dispositions financières

Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à 200 € net de taxe.

Article 4 : Modalité de règlement

Le règlement s'effectue par virement à réception de la facture, établi à l'ordre de TPMA Formation.

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas d'annulation écrite reçue à TPMA Formation au plus tard 30 jours avant le début du séminaire, les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 10 € pour frais administratifs. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Évry sera seul compétent pour régler le litige.

Pour l'organisme de formation**

Adresse du participant

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....